

FONDATION DE FRANCE

# Appet a by 1001ets 2011

Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest

Un programme conjoint entre la Fondation de France et le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI)

Date limite de dépôt des dossiers

• 31 mars 2011

## **Contexte**

Au moment où la sous-alimentation frappe près d'un milliard d'êtres humains dans le monde et progresse en Afrique de l'Ouest, il est vital de soutenir une agriculture familiale, viable et durable.

La sous-alimentation est une atteinte aux droits de l'homme et à sa dignité. L'Afrique subsaharienne, où une personne sur trois souffre de la faim, est la partie du monde la plus touchée.

La libéralisation des échanges de produits agricoles et la concentration de la production dans de grandes exploitations, tant au Nord qu'au Sud, accroissent la part de l'alimentation qui dépend des importations et l'impact de la volatilité des prix sur les marchés internationaux.

Les urbains pauvres des pays du Sud ont longtemps bénéficié de prix maintenus bas grâce aux importations, sans que cela ait empêché la malnutrition. Les "émeutes de la faim" du printemps 2008, provoquées par la hausse brutale des prix sur les marchés internationaux et aggravées par la spéculation, ont montré que la paix sociale obtenue dans les villes au détriment des paysans était fragile.

Les conflits, les aléas climatiques, l'appauvrissement des sols ou la mauvaise conservation des récoltes sont des causes bien connues de la faim. S'y ajoutent désormais les atteintes à la biodiversité, la pression sur les ressources en eau, et les changements climatiques qui fragilisent encore plus les conditions de production.

Ainsi, les agriculteurs ouest-africains et leurs organisations doivent relever un triple défi avec leurs partenaires de coopération : réduire la sous-alimentation, assurer aux paysans un revenu digne, et répondre aux exigences de gestion durable des ressources naturelles.

Pour les aider, la Fondation de France et le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI) se sont associés pour lancer en 2009 un programme de renforcement de l'agriculture familiale en Afrique subsaharienne, recentré depuis 2010 sur l'Afrique de l'Ouest.

# **Objectifs**

L'objectif général est de promouvoir des initiatives locales de renforcement de l'accès à l'alimentation par une agriculture familiale africaine viable et durable, et en partager les acquis à des échelles plus vastes.

Les objectifs spécifiques sont :

• améliorer et sécuriser la production, la transformation, la conservation et la commercialisation de produits agricoles et en assurer l'accès aux consommateurs urbains pauvres, par des actions concrètes innovantes:

 partager entre acteurs locaux, nationaux et internationaux, les connaissances acquises à travers les actions concrètes soutenues dans le cadre du programme, et en tirer des enseignements globaux.

## Quelles sont les initiatives soutenues?

Le programme de promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest apportera un appui financier à des actions visant :

- l'amélioration et la diversification de la production agricole familiale, de sa transformation et de sa commercialisation;
- la gestion durable des ressources naturelles en lien avec la production agricole familiale;
- le renforcement des organisations paysannes.

Un intérêt particulier sera porté aux projets apportant des réponses concrètes aux deux thématiques suivantes :

• nourrir les villes par la production locale : comment l'agriculture familiale

locale peut-elle approvisionner les marchés urbains et nourrir les villes ? Comment peut-elle concurrencer les produits exportés ? Comment la population rurale peut-elle vivre correctement d'une activité agricole familiale ? Comment les producteurs et les consommateurs peuvent-ils s'organiser pour améliorer les réponses aux besoins des uns et des autres ? Etc.;

• agriculture et environnement : l'agriculture familiale peut-elle subvenir aux besoins de la population dans des conditions durables ?

**Important :** les projets visant uniquement l'acquisition d'équipements ou d'intrants ne pourront être financés par ce programme.

# À qui s'adresse l'appel à projets ?

Aux personnes morales sans but lucratif :

- organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest (OP) :
- ONG d'appui actives en Afrique de l'Ouest, ou en France dans la mesure où elles agissent avec des partenaires locaux;
- institutions publiques (recherche, enseignement, etc.);
- réseaux d'organisations ou de personnes (Afrique de l'Ouest et Europe) regroupées

autour d'un projet ou d'une démarche commune en faveur du développement de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest.

**Important :** l'appel est réservé à des propositions d'actions en partenariat formalisé entre organisation(s) africaine(s) et européenne(s). L'organisation porteuse du projet pourra être africaine ou européenne.

# Critères de sélection

Le comité de sélection se prononcera au regard de deux types de critères.

#### Critères de qualité du projet :

- la qualité du projet, sa pertinence et son impact sur l'agriculture familiale ou sur l'accès à l'alimentation en ville :
- la faisabilité : adéquation du budget et du planning, cohérence entre les résultats attendus et les activités projetées ;
- la cohérence du budget et du montage financier :
- les modalités prévues pour la pérennisation de l'action.

#### Critères d'innovation de l'action :

- à l'échelle locale, concernant la prise en compte du changement climatique, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, des modes de commercialisation, de maintien de l'emploi rural et la création d'activités économiques;
- pour assurer l'organisation des citoyens à la gouvernance locale et des filières économiques;
- en matière de partenariats de compétences, territoriaux et internationaux.

# Comment et à quoi les aides sont-elles affectées ?

Afin d'inciter les demandeurs à développer des partenariats diversifiés, notamment locaux, ce fonds ne financera pas l'intégralité d'un projet (maximum 80 %). Les plans de financement mentionneront les autres partenaires financiers sollicités ou acquis, ainsi que la part d'autofinancement prévue.

#### Deux types d'initiatives seront soutenus :

• des projets de courte durée (un an), pour un montant accordé de 10 000 à 15 000 euros : • des projets pluriannuels (maximum de trois ans), pour un montant maximum accordé pour la période de 50 000 euros (versés par tranches annuelles selon l'avancement du projet).

Les projets financés peuvent être des projets en cours, ou des volets bien spécifiques de programmes plus vastes, en cours ou nouveaux.

# Comment répondre?

Les dossiers de demande de subvention (fichiers Word et Excel) sont téléchargeables sur les sites :

www.fondationdefrance.org, ou www.cfsi.asso.fr

Le dossier de demande de subvention, complété en français ou en anglais, est à envoyer **par mail uniquement** à : secr.aea@cfsi.asso.fr [fichier Word, accompagné du fichier Excel pour le budget, d'un poids maximum de 4 Mol.]

La date limite de réception du dossier par mail est fixée au **jeudi 31 mars 2011.** 

Les dossiers seront instruits par le secrétariat du programme assuré par le CFSI.

Une présélection sera effectuée par un jury avant la fin avril. Les candidats seront informés des résultats par mail début mai.

Si le dossier est présélectionné, les candidats devront le compléter en envoyant par mail sous 10 jours la copie scannée des pièces administratives suivantes : statuts de l'association, liste des administrateurs, relevé d'identité bancaire, compte-rendu de la dernière Assemblée générale, compte de résultat et bilan de l'association du dernier exercice comptable (2009 ou 2010), dernier rapport d'activités de l'association, lettres d'engagement de chacun des partenaires.

La sélection finale aura lieu début juillet 2011. Les résultats seront transmis au cours du mois par mail aux candidats.

Toute question relative à cet appel à projets peut être posée à secr.aea@cfsi.asso.fr

Responsables du programme : Martin Spitz (Fondation de France) et Jean-Baptiste Cavalier (CFSI)



32 rue le Peletier - 75009 Paris Tél. + 33 (0)1 44 83 88 50

www.cfsi.asso.fr



40 avenue Hoche - 75008 Paris Tél. + 33 (0)1 44 21 31 00

www.fondationdefrance.org